

■ Mettre à disposition un chauffeur pour conduire la propre voiture du senior ■ La formule CAR sera bientôt testée dans le Sud-Charente avant d'être déployée dans tout le département.



Dans le Lot-et-Garonne, le système pour conduire les retraités avec leur voiture existe depuis 2012. Cent soixante personnes en bénéficient.

Repro CL

Le Sud-Charente teste les chauffeurs pour seniors

Pascal HUORD
p.huord@charentelibre.fr

Il faut vraiment aimer la campagne pour y vivre lorsque l'on n'est pas mobile. Ou y être né. Et les déplacements sont de plus en plus compliqués au fur et à mesure que les services de proximité disparaissent, obligeant les habitants à se déplacer plus loin. C'est même devenu un casse-tête pour les élus et acteurs locaux.

Des initiatives sont prises pour répondre aux difficultés. Ainsi, Isabelle Lagarde, vice-présidente du conseil départemental de la Charente en charge des solidarités pour les personnes âgées, s'apprête à lancer le système (payant) CAR, comme «conduire l'automobile du retraité».

Le principe est simple. Le senior dispose d'une voiture qu'il n'est plus en capacité de conduire, ou parce qu'il ne sait pas, ce qui est encore le cas de nombreuses veuves notamment. Il suffit de mettre à sa disposition un chauffeur pour le conduire où il veut. Dans un premier temps, ce dispositif sera testé sur l'ensemble du Sud-Charente dans quelques jours, avant d'être déployé sur l'ensemble du département. «J'espère dès 2020», indique Isabelle Lagarde qui a découvert ce principe dans

le Lot-et-Garonne, inventeur du dispositif en 2012 à l'initiative de Jean-Alain Trimouille, à l'époque président d'Agir Abcd 47, une association de solidarité. «En fait, l'idée est venue lorsque mon beau-père de 91 ans a décidé d'arrêter de conduire. Ce qui était très raisonnable de sa part. Je lui ai trouvé un chauffeur pour qu'il puisse sortir de sa petite commune. Quand il est décédé, une dame m'a demandé le même service. Alors je me suis dit qu'il y avait quelque chose à faire».

” Dans le Lot-et-Garonne, le chauffeur doit avoir au moins quinze ans d'expérience, un casier judiciaire vierge et au moins huit points sur son permis.

Dans le Lot-et-Garonne, quelque 160 personnes bénéficient de ce service assuré par 230 conducteurs. «Notre association Agir

Abcd assure le pilotage de l'opération. Le chauffeur doit avoir au moins quinze ans d'expérience, un casier judiciaire vierge et au moins huit points sur son permis, indique Jean-Alain Trimouille. En outre, on lui demande un certificat médical et d'être testé par une auto-école pour vérifier ses compétences ou les remettre à niveau.»

Jean-Alain Trimouille sera en Charente ce mardi 21 mai pour finaliser l'accord avec l'association chargée de piloter ce dispositif dans notre département. Ce sera Mobilité Ouest et Sud-Charente (Mosc). Cette structure fédère plusieurs partenaires sociaux et associatifs afin de mettre en œuvre différentes solutions de transports (lire encadré).

Après avoir un peu tapé du poing sur la table, elle a obtenu des aides des collectivités (communes, Pays, Région) et pourra financer un demi-poste qui sera, entre autres, chargé de la mise en application de CAR 16. Et c'est aussi parce que cette association déploie déjà des solutions alternatives que ce nouveau dispositif sera expérimenté en Sud-Charente.

«Le Département, via la conférence des financeurs, prendra en charge les frais de cette opération», souligne Isabelle Lagarde.

Et notamment les opérations de contrôle réalisées par les auto-écoles. En revanche, les conducteurs, eux, seront rémunérés directement par le retraité sous forme de chèque emploi service, ce qui reviendra à 8,50 euros de l'heure plus les charges. «Mais avec le système du crédit d'impôts, cela reviendra à 6,50 euros de l'heure», souligne la vice-présidente.

25 000 personnes en France

On ne sait pas combien de personnes peuvent être concernées. Dans le Sud-Charente, selon les statistiques de l'Institut national de la statistique et des études économiques, 13 000 personnes ont plus de 60 ans, dont 5 500 ont 75 ans ou plus.

«Ce ne sera pas une solution à tous les problèmes de mobilité. Mais c'est un dispositif complémentaire», insiste Isabelle Lagarde. Qui peut permettre de faciliter le maintien des personnes à domicile tout en favorisant le lien social», veut-elle croire.

Aujourd'hui ce dispositif a été étendu dans 24 départements et a concerné à ce jour 25 000 personnes. «Je m'enorgueille de croire qu'à ma petite échelle j'aurais pu contribuer à

Une panoplie d'outils, un seul numéro

Créée en 2016, Mobilité Ouest et Sud-Charente (Mosc) fédère de nombreux partenaires associatifs de cette région de Charente, et notamment les centres sociaux, les associations d'insertion ainsi que l'Espace numérique du Sud-Charente. C'est d'ailleurs Nicolas Vauzelle, son président, qui pilote Mosc cette année.

Cette structure a mis en place un ensemble de dispositifs pour favoriser la mobilité, que ce soit la formation au code de la route pour les plus jeunes ou le prêt d'une voiture (sous condition de ressources). Mosc assure au quotidien le transport des apprentis du Sud-Charente en formation à Cognac. La structure prend en charge autant que possible le transport de jeunes vers les sites de formation et d'insertion. Elle assure également le transport à la demande en minibus pour les seniors. Cette année, Mosc a déjà assuré 3 500 trajets et parcouru 122 000 kilomètres.

Mobilité Ouest et Sud-Charente continue de tisser sa toile (même si la structure ne prétend pas encore couvrir tous les besoins) et travaille actuellement sur un système de «BlaBlaCar» local et sur un autre de transport solidaire avec des chauffeurs bénévoles utilisant des véhicules de Mosc. La Caisse d'allocations familiales (CAF) vient même de lui offrir une voiture. Mosc espère des concours financiers pour en acquérir deux autres. Le nouveau dispositif CAR 16 serait un outil de plus dans sa panoplie. Le tout avec un seul numéro de téléphone pour l'usager: le 07 82 32 76 33.

” Ce ne sera pas une solution à tous les problèmes de mobilité. Mais c'est un dispositif complémentaire.



Isabelle Lagarde, vice-présidente du conseil départemental en charge des solidarités pour les personnes âgées, s'apprête à lancer le dispositif «conduire l'automobile du retraité».

Photo Quentin Petit

sauver des vies en évitant parfois des accidents causés par des chauffeurs trop âgés», estime Jean-Alain Trimouille.